

N°2023-10-06

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 22

Date de convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : M. BETTON Richard, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, Mme FAURE Valérie, M. GOUNON Michel, M. GOURDOL Bruno, Mme GUIBERT Frédérique, M. GRANGER Patrick, Mme HUSSON Yolande, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, M. POUYET Jean-Marc, M. RIMBERT Charles-Henri, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra, pouvoir donné à Mme FAURE Muriel
Mme BONHOMME Stéphanie, pouvoir donné à Mme FAURE Valérie
M. GIRANTHON Frédéric, pouvoir donné à M. VALETTE Olivier
Mme PROVO Christiane, pouvoir donné à Mme GUIBERT Frédérique
M. ROMEGOUX Christophe, pouvoir donné à M. GOUNON Michel
M. STRANGOLINO Patrick, pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge

Absente excusée . Mme PLANET Joëlle

M. ZUCHELLO Serge a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-10-06 : Sol sportif souple au gymnase – Validation de l'option n°8, du lot n°2 « bâtiment », options et variantes, du marché Construction d'un gymnase, et passation d'un avenant

Lors du marché de construction du gymnase, plusieurs options avaient été proposées. Au vu de l'avancée des travaux, il apparaît opportun de valider l'option n°8 « sol sportif polyvalent en lès » du lot 2 «bâtiment » options et variante. Le coût de cette option, telle que prévue dans le marché initial, est de 199 700 € HT, soit 239 640 € TTC.

Le financement de cette option est prévu au budget, au sein de l'opération n°250 « Aménagement Hall des Sports ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres (présents et représentés), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir l'option n°8 « sol sportif polyvalent en lès » du lot n°2 « bâtiment », au prix initial de 199 700 € HT, soumis aux modalités de révision des prix telles que prévues par le marché.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec l'entreprise Mathis, attributaire du lot n°2, afin de valider le choix de cette option n°8.

Le Maire,
Michel GOUNON

